L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO 5 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:
ABONNEMENT

Dix piastres par an, pour la ville payable en deux fois par année. Un pouce de ligne de texte pour la campagne, coûtera trois fois moins, payable d'avance, comme annonces. L'abonné ne voulant pas payer à un mois après l'abonnement avant que ce compte arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui demeurent en dehors de la ville, ne doivent pas payer d'avance, mais seront exigés le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Un piastre par ligne de chaque insertion, pour la première insertion, et quinze cents pour chaque insertion subséquente. Les annonces indéterminées, jusqu'à ce qu'elles soient retirées, seront comptées comme nouvelles.

Les annonces pour l'année aux marchands, ne doivent pas dépasser l'attention du public à des ventes de marchandises, biens meubles, les annonces de bénéfice &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 81 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces d'articles d'une nature personnelle, lorsque ils pourraient être admis, paieront au double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui verront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné d'année, telles que vente de marchandises, autorité de cessation, vente de biens et nominations, esclaves marrons, animaux égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces des ventes dans la durée de l'an, seront seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Avis Annonces d'affaire sera publié, à moins que ce n'ait la mention à laisé payée d'avance, qu'il y aura répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, gendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public, toutes autres annonces de nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POELES—POELES—S Locke & Co., No 8 Front Levee, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poêles. Lequel nouvellement se compose actuellement de poêles à chambre de Sport, patentes, de toutes grandeurs; poêles à Italiennes à charbon de Philadelphie; fourneaux, idem à James, idem et trois bouilloires pour de campagne; poêles à navires et à steamboats, idem, des tuyaux de poêles, que l'on pouvera sur demande. 24 dec—e

AUX ÉMIGRANTS DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français indépendants qui ne sont pas encore établis dans le pays, et qui trouvent réfugiés dans cette ville, des services comme médecin, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés pour les opérations chirurgicales, à indiquer les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Cerres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPIERRIS, docteur
28 jan rue Ste Anne, no. 34

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements vastes et meubles avec beaucoup de soin, disposés de manière à satisfaire tous les desirs. On trouvera à voir des chambres, des chambres à coucher, avec un service de table d'hôte et un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud.

Soussigné à M A WILLIOZ, Directeur de l'H.

Les soussignés, agentaires cette ville pour la Ligne de l'Union du Mississippi, en référant à la circulaire ci après, donnent avis qu'elle sont prêts à recevoir du fret pour le compte de ladite bateaux, et ont les pièces nécessaires pour mettre les habitants même à obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co,
30, rue du Camp

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant disposés à la recevoir de coton qui leur est envoyé qui doit être et que les habitants voudraient subroger à l'avance de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable jusqu'à ce que ce déficit soit connu, et que les agents pour navires de la ligne du bateaux à vapeur, ou plus moins de coton ne seront pas les hôtels de la ville ou des autres ports et les vins seront chargés par responsabilité de l'agent de la banque, et de l'agent de commerce pour les bains que l'Est Pascagoula, Trans est plus salée et plus pure que partout ailleurs. Le propriétaire espère par ses efforts rendre au maison les établissements du meilleur goût et mériter l'approbation du public.

11m—1er juin S G. FISHER

80000 SANGSUES! SANGSUES! de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises à vendre depuis 1.4 cents jusqu'à 25 cents la pièce à entrepôt général rue du Quartier, No. 26, entre Conde et Vieille Levee.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.

Fabrique de sirope, liqueurs et vins fin de tous le pays. 11 m

MARRONNAGES.

AVIS—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste de nègre noir, SAM, disant appartenir à Hartfield de la Nouvelle Orléans. Il est clair, que on mitre est aveugle. Il a une plaie sous l'œil et un pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer ou se conformant à la loi.

Ar LUMINAIS, Sheriff.
Paroisse St. Jean Baptiste 30 mai 23

AVIS—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste, nègre noir, ANDRE LOUISE, disant appartenir à Mme Dumesnil de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer ou se conformant à la loi.

Ar LUMINAIS, Sheriff.
Paroisse St. Jean Baptiste 30 mai 23

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de la boulangerie de Dupuis frères, le 14 mai, le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 7 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes courbées, la droite plus que la gauche, la cicatrice sur la paume. Il a emporté un habit de drap noir presque neuf et environ $100 presque tout en argent.

25 m DAGUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron de chez la veuve Soulant, le nègre PETER, taille de quatre pieds dix pouces, âge environ, yeux figure noire, mauvaise prononciation, cicatrice sur le front, boiterie mêmé. Il est parti avec deux chemises et un pantalon de toile, entre Urquhart et Gilod. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geôles de la ville.

23 Mme Vve L. SOULANT

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron de chez la soussignée, la mulâtresse nommée CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 pieds, cheveux blonds, il est aussi comme une femme.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis. E ROUSSELIN,
chemin du Bayou.

$20 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation du nègre JOSEPH on JERSEY, appartenant à Mr Dreuzin Gentilhomme de la paroisse Assomption, d'où il a quitté le 20 Janvier, il est âgé de 27 à 28 ans, taille 5 pieds 5 pouces, teint noir, figure ronde, cicatrice profonde coupée, il parle l'anglais et le français et était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade, d'une chemise de toile fine et d'un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans des geôles de ces Etats ou donnant avis aux soussignés.

GOURDAIN & BENIT,
30 av—1m 13, rue Conti.

$50 DE RECOMPENSE seront données à quiconque ramènera à la Prairie à cette ville d'en bas ou écrouera dans une des geôles de la Nlle. Orléans le nègre WILLIS, parti marron le 23 courant. Il a un doigt, est très noir, et bien proportionné, il est dans l'habitude de baisser les yeux et de lever le bras droit quand on lui parle, il a une légère cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Quand il est absent il a une casquette de soldat, en gilet et des pantalons de cotonnade.

On suppose qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'entour des personnes créoles et des théâtres et qu'il essayera de quitter la ville soit en traversant le lac, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point lui donner asile, il sera strictement poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

D. F. GUEX,
Secrét. de la Presse à coton d'en bas.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Seront données à la personne qui logera ou ramènera la négresse MARY ANN, agée d'environ 20 ou 30 ans, petite taille et passablement marquée au visage. Comme elle a eu mari qui navigue à bord des bateaux comme cuisinier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur et autres sont prévenus de ne point l'emmener à leur bord sous les risques des pénalités de la loi.

9 a R. U. WILKINSON, 81, Canal.

DENTISTE—Changement de domicile—Le Docteur Duperron Dentiste vient de transporter son domicile rue Bourbon no. 280, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.

16 a

DEMEURE AGREABLE D'ETE—MAISON EST-PASCAGOULA.

Le soussigné est heureux d'annoncer qu'il ouvrira la maison favorite et élégante ci-dessus, pour la réception du public le 15 mai.

Cet superbe établissement, situé dans un bel endroit de la Baie Pascagoula, offre une agréable retraite pendant l'été, réunissant tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de la salubrité et de l'amusement. Des meilleurs lits et gâteaux de pêche seront à la disposition des visiteurs qui désireront faire la pêche; il y aura des billards et un fin alley. La chambre de bal sinon que les maîtresses seront toujours prêts et l'on donnera des bals réguliers pendant la saison.

M. Chas W. Edwards, bien connu des citoyens de la Nouvelle Orléans et de la Mobile est engagé pour diriger cet établissement, et les bateaux à vapeur du lac touchent tous les jours au quai pendant leur traversée entre ces deux villes. Des cuisiniers expérimentés sont attachés à cette Hôtel et sous voir pourvu de poisson et huîtres aussi que des rafraîchissements du lac. La glacière sera constamment pourvue de glace. La tenue et les mets de la table ne seront point surpassé par les hôtels de la ville ou des autres ports et les vins seront choisis par responsabilité de l'agent de la banque, et de l'agent de commerce pour les bains que l'Est Pascagoula, Trans est plus salée et plus pure que partout ailleurs. Le propriétaire espère par ses efforts rendre au maison les établissements du meilleur goût et mériter l'approbation du public.

11m—1er juin S G. FISHER

SANGSUES
80000 SANGSUES de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises à vendre depuis 1.4 cents jusqu'à 25 centals pièce à l'entrepôt général rue du Quartier, No. 26, entre Conde et Vieille Levee.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.

Fabrique de sirope, liqueurs et vins fin de tous le pays. 11 m

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 Leçons—M Vernon, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire et Parler en 20 Leçons, offre de mettre ces admirables méthodes en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouvertes à jour, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue Bourbon et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement à l'intelligence de ceux qui, après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tonne, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne l'enseignement.

Leçons en ville. 1 m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

Le temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommence mes cours le dimanche, le 25 octobre prochain. Je suis certain de ne pas faillir à la réputation que mes élèves se sont toujours faite à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 oct J. DEVOTI.

VENTES A L'ENCAN

PROPRIETES DANS LE CHEMIN DE BAYOU
PAR M. BARNETT Sr.

Elles vendues samedi le 1er juin prochain, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, (ou elles ne sont pas vendues avant).

Cette belle PROPRIETE AMELIORES, appartenant ci-devant à Manuel Fleytas Esq, et jouissant présentement connus sous le nom d'Académie de Bellanger, située en face du tabac, formée par la jonction des rues Esplanade et Bayou. Cette propriété mesure 144 pieds, 7 pouces, (mesure américaine) de face à la rue de Bayou, sur une profondeur de 3 arpens.

Les améliorations sur cette propriété consistent en une MAISON briquée en maçonnerie entière, qui sera de deux étages, avec galerie, et bien finie, ayant 6 appartements qui rez de chaussée et deux chambres à coucher, cuisine, aussi deux latrines bisquées entre puteaux, dans la cour, cuisine, chambres à domestiques, poulailler, &c. &c. Aussi une écurie, à place pour 3 chevaux et 3 vaches, remise et grenier à foin. Tous ces bâtisses qui sont encore trois ans de service et sont bâtiées des meilleurs matériaux.

Cet établissement est bien situé pour une laiterie et le jardinage, et est certainement un des meilleurs site pour une maison de campagne, étant à une petite distance de la ville.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 24 mois de crédit, en donnant des billets portant hypothèque et endossés à la satisfaction du vendeur, par coupons égaux, et portant 10 pour cent d'intérêt, et le tout sera passé par devant notaire.

Cette propriété étant vendue pour cause une société, le vendeur se réservent le droit d'accepter ou de refuser les billets offerts en payement, ainsi que le droit de déclarer la vente nulle et non-avenue, si l'acte de vente n'est pas passé avant le 15 juin prochain.

L'acte de vente sera passé par devant Amédée Ducatel, Esq, not. pub. 23m

Vente Renvoyée.

Faillite de George Héno.

Elle sera vendu mardi 4 Juin 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Chancellerie de l'Etat de la Louisiane, et la requête de James P. Freret, syndic des créanciers de George Héno.

UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. 9 du plan de Pilet No. 16, mesurant 30 pieds de face à la rue du Rasin, sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue, borné par la propriété de feu M. Pérrault, et de l'autre par la propriété de Mme Ledoux, ensemble une maison briquée en pièces de plusieurs appartements, cuisine en bois, et latrines.

Conditions—Tiré comptant, $1,350, payables 5 décembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété vendue. 4 mai—1m

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.
Succession de feu Louis Landry.

EN VERTU d'un ordre de la Cour des Preuves de la Paroisse Ascension, il sera vendu en vente publique, par le soussigné, sur les lieux ci-après décrits, le 10 Juin 1839, à dix heures du matin, la propriété suivante, savoir:

UNE TERRE OU HABITATION.

Située dans la dite Paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, à environ huit milles en haut de Donaldsonville, ayant environ huit parlatere de Wade Hampton Island, ou la partie cette d'Edward Duffel, ayant quinze arpents trois quarts, plus ou moins, de face au fleuve, aussi quarante arpents de profondeur à la ligne intérieure, et cinquante sept arpents sur la ligne supérieure: ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ou appartenant à la susdite propriété, consistant principalement en une vaste sucrerie en briques, en une très belle maison de maître, etc etc.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Dix mille piastres payable au premier mars 1840, et la balance en trois paiemens égaux et annuels; dont le premier échéra en toute mars 1841, avec caution solidaire ou et intérêts endossés, au choix des héritiers, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A cette vente on exigera un dépôt à échéance portera intérêt annuel du jour de l'échéance à dix pour cent.

N. B. L'acquéreur sera mis en possession le premier janvier prochain, et non avant.

E. DUFFEL.
Ascension, ce 7 mai 1839. 21 mai 2.

AUX MINERAUX ARTIFICIELLE—Pour BOISSON, ainsi bien que pour RUELLE, pommadier chimiste, emergente Dauphine et Hospital, à la Nouvelle Orléans. Il a trouvé consommé pour quelque, *l'eau simple acidale gazeuse pour table*, qui ne diffère saturée, qui sous de Seltz, Vichy, Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Sedlitz, de Bareges, de Saratoga et Congrès et en donne des eaux à plus usuelles.

Dans le même étalé ment on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule ancienne, ainsi que toutes les substances artificielles et sulfures, et les bains, les douches et les eaux minérales. 27 oct—1

AVIS—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Gregg & co. est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la société pour cet objet seulement, et les affaires seront payées et acquittées par Charles Gregg, en son propre nom et pour son compte.

(Signé) JOHN C HARRISON,
CHARLES GLEGG,
Nouvelle Orléans, 1er. mai. 2 mai—1m

AVIS D'ENCAN

J. A. BEARD, autant responsablement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levee, tous les mardis et vendredis.

Les marchandises qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en demandent, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix sont limités restreint, aux risques des propriétaires, pour le vendre, et aussi pour avoir toute de sa qualité.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de vapeur, à vendre par le soussigné.

Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait tenu un établissement de bains de vapeur et de bains au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, mais qu'il avait considérablement amélioré, et dont il a rendu complètes tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, lymphatiques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains medicaux de plus ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être que on doutant jamais ne pouvait exister. Ces appareils sont indispensables dans un ménage où peu nombreux ou dans des grands établissements, telsque pensions, hospitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, notre a l'honneur de prévenir ceux qui à tous confectionner à Paris, il donnera sur la confiance de les mettre en activité tous les renseignements ou conseils, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports de différentes sociétés savantes, qui ont rappelées à donner leur opinion sur ce mode de bains, généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond et de son matériel, auquel il a joint un nouveau service fournitures de bain. GICQUEL.

29 mars Encouragement Bourbon et Ste Anne.

Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

WM. JEW HILLEY, manufacturier de cordage de manille, visal, &c. Newport, R. I. Le soussigné agent de la manufacture de cordage des dernières qualités, et en conséquence de la qualité, faites avec le plus de soin, et de plus grande perfection, et de toutes longueur et grosseur. Pour les conditions, s'adresser à

25 av—1m BETHRO B. BAILEY, 19, Bienville.

EXTRAIT composé de Tonnac de Mûres, de cerises, de bière, et du calamel, peut être donnée en doses et détailles les marchands de drogues du vinaigre.

Acosta, Reider & co; Sickles & co; J B Prémont, P Ginoche, Blackwell & Clark, Coxe & McPherson, J & Mormon & co, H Bonnabel, et au détail chez presque tous les marchands de drogues de la ville.

24v—6m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, *d'après la Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, docteur de la faculté de Paris, exterminé du hôpital vénérien, élève de M. Ricord.

Ce docteur, jouit d'une de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitements les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon, no. 265 entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1

LA VERITÉ ESE GRANDE ET PREVAUDRA—Il est notoire que 150,000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoirequ'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des mercures ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans sur étrangers injustes ure se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses villes préparations. Beaucoup ont été victimes de leur ignorance et de leurs coupables conséquences pour n'avoir pas consulté leurs gouverneurs.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que les pilules sont particulièrement recommandées pour les malades qui ont été victimes de charlatans et des mercures et autres compositions